DLP 18-5-82978879

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "BRETAGNE"
(COTES-DU-NORD, FINISTÈRE, ILLE-ET-VILAINE, MORBIHAN)
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
280, rue de Fougères, 35000 RENNES — Tél. (99) 36.01.74

ABONNEMENT ANNUEL 85 F
Sous Régisseur de recettes de la D. D. A.
PROTECTION DES VÉGÉTAUX
C. C. P. RENNES 9404-94 Y

G. CHERBLANC

Imprimerie de la station "Bretagne" - Directeur-Gérant : J. THIAULT — CPPAP : 528 AD

BULLETIN N° 61 — 30 AVRIL 1982

CEREALES

BLE

Stade végétatif moyen : "2 noeuds"

Etat sanitaire :

Le piétin verse a peu évolué depuis une quinzaine de jours. Cette maladie est signalée dans 3 parcelles sur 5, le plus souvent à de faibles niveaux. Le seuil d'intervention (15 à 25 % des talles touchées) est atteint dans 15 % des parcelles. Les attaques sont surtout observées sur Arminda, Corin, Fidel, Top et Talent. Maris Hunstman est généralement indemne.

Sur feuilles, la septoriose est notée dans 4 parcelles sur 5, le maintien d'un temps sec limite, pour le moment, son développement. Des traces d'oïdium sont assez fréquentes sur Arminda. Des cas de rouille jaune ont été enregistrés sur Talent dans le Sud de l'Ille et Vilaine.

Les premiers pucerons ont été signalés sur quelques parcelles.

Préconisations

Effectuer un sondage sur 50 talles dans chaque parcelle.

Un traitement est conseillé au stade 2 noeuds lorsque 15 à 25 % des talles sont touchées par le piétin verse. Si ce seuil n'est pas atteint, attendre le dégagement de la dernière feuille pour lutter éventuellement contre les maladies du feuillage.

Si une intervention est nécessaire au stade actuel, utiliser :

- sur les parcelles à risque élevé ou moyen (plus de 250 plants par m2 ou variétés : Arminda, Corin, Fidel, Talent) un fongicide systémique à large spectre (se reporter au bulletin n° 58 du 17 mars : produits des 2ème et 3ème groupes).
- sur les parcelles à faible risque (moins de 220 plants par m2 ou variété Maris Hunstman) une spécialité à base de carbendazime ou de méthylthiophanate et de manèbe ou de mancozèbe (produits du 1er groupe).

En présence de rouille jaune (situation exceptionnelle) : intervenir dès l'apparition des premiers symptômes avec Tilt C, Vigil K, Bayleton Total ou Corbel + carbendazime.

L'emploi d'un insecticide contre les pucerons ne se justifie en aucun cas.

ORGE D'HIVER

Stade végétatif moyen : apparition de la dernière feuille.

.../...

P 214

La rhynchosporiose, présente dans la plupart des cultures, est signalée sur les feuilles supérieures dans 50 % des parcelles. Oïdium et rouille brune sont parfois observés sur les feuilles de la base à de faibles niveaux.

Si cela n'a pas déjà été fait, il est urgent d'intervenir contre la rhyncosporiose :

- sur les parcelles à forte densité de végétation ;

- sur les parcelles à potentiel moyen lorsque 50 % des feuilles sont atteintes par la maladie, ou si celle-ci est associée à l'oïdium et à la rouille naine.

Utiliser un fongicide efficace contre ces 3 affections.

Si un traitement a été fait en début de montaison, attendre le gonflement pour juger de l'opportunité d'une nouvelle intervention.

CULTURES FRUITIERES

TAVELURE DU POMMIER ET DU POIRIER

En l'absence de pluies, il n'y a aucun risque de contamination ; mais la végétation devenant très importante surtout en poirier, une couverture fongicide devra impérativement être faite avant les prochaines pluies.

MONILIOSE

Réaliser un traitement en cours de floraison sur les variétés sensibles (granny smith...) avec un fongicide à base de thirame, folpel, captafol.

OIDIUM SUR POMMIER

La lutte doit débuter à partir du stade fin floraison-chute des pétales. Le soufre est utilisable uniquement en dessous de 25° C et ne doit être employé qu'avec beaucoup de précautions sur Canada et variétés Rouges américaines.

ACARIENS

L'éclosion des oeufs d'hiver est en cours, mais il est trop tôt pour intervenir. Attendre en tous cas la fin floraison pour réaliser un traitement.

PUCERONS

Aucune intervention ne se justifie en ce moment. Nous rappelons qu'il est très important de faire la distinction entre les différentes espèces, car si certaines sont très dangereuses (le seuil tolérable est très faible), d'autres ne le sont que dans le cas de pullulations très importantes (seuil de tolérance très élevé).

On pourra ainsi laisser se développer ces derniers jusqu'à un certain niveau, de façon à permettre l'installation des insectes auxiliaires qui détruiront les pucerons dangereux.

Le puceron vert migrant se rencontre dès le débourrement sous les jeunes feuilles et les organes floraux. Il provoque de faibles déformations et l'on peut tolérer sa présence sur 60 % des organes floraux infestés. En effet, sa période de multiplication sur le pommier est très courte, car il migre rapidement, sa présence en début de végétation permet ainsi aux insectes utiles de s'installer, et de poursuivre leur action sur les espèces plus nuisibles, dont voici la liste :

Le puceron vert non migrant, réalise tout son développement sur pommier. Ses piqures provoquent un enroulement des feuilles, et en cas de forte attaque, le dessèchement des rameaux. Il recherche surtout les jeunes plants ou les arbres vigoureux ; l'action des insectes utiles étant faible sur ce puceron, il faut veiller à ce que son niveau de population reste relativement bas (15 % des organes infestés).

.../...

Le puceron cendré, de couleur vert olive, recouvert d'une fine pulvérulence blanchâtre, provoque de fortes déformations des feuilles et des rameaux. Dès que sa présence est observée avant floraison, un traitement s'impose. A partir de la floraison, on ne peut tolérer plus de 2 % des organes infestés.

Le puceron brun, se rencontre seulement sur poirier, où il est très fréquent et très dangereux ; il réalise ses dégâts même avant floraison, et provoque la chute des poirettes dès leur formation.

Le puceron lanigère, qui émet de fortes sécrétions de cire "laineuse", passe l'hiver dans les anfractuosités, galles et chancres, ainsi qu'au collet et sur les grosses racines. Ses piqûres induisent la formation de tumeurs, qui peuvent évoluer en chancres, ce qui affaiblit l'arbre. Dès le mois de Mai, on peut observer les premières colonies, d'autant plus tôt que l'hiver a été doux. Au printemps, la lutte peut se faire avec du vamidothion à 50g/hl, qui respecte une partie de la faune utile mais est dangereux pour les abeilles. En début ou en fin d'été, le pyrimicarbe donne de bons résultats et n'a pratiquement pas d'action sur la faune utile (non dangereux pour les abeilles).
Le puceron lanigère n'est présent que sur pommier.

Le phylloxera du poirier, très difficile à observer en raison de sa très petite taille, est un véritable fléau. Les dégâts qu'il occasionne sont très importants : ils se manifestent par la présence d'une tache noirâtre, nécrotique, au niveau de l'oeil. L'arboriculteur attribue souvent ce dégât à une autre cause (Botrytis). Les fruits contaminés tombent précocement et pourrissent. Malgré sa sensibilité aux produits généralement utilisés en vergers, la lutte contre cet insecte est difficile car il se trouve souvent dans des sites cachés.

Lutte et choix des produits :

La liste des produits efficaces contre tous ces pucerons étant fort longue, l'arboriculteur choisira celui qui présente la moindre nocivité pour les insectes auxiliaires.

CULTURES LEGUMIERES

ACARIENS ET OIDIUM SUR FRAISIERS

D'importantes attaques d'acariens sont constatées dans certaines parcelles de fraisiers. Si une intervention s'avère nécessaire, utiliser de préférence une spécialité à base de dicofol (Carbax, dicophyt, Fisons araignées rouges, Kelthane, Remadion, Sovifol) ou de Chinométionate (Morestan), non dangereux pour les abeilles.

Ce dernier produit a en outre l'avantage d'être efficace contre l'oïdium, observé actuellement sur fraisiers.

PUCERONS SUR JEUNES SEMIS DE CAROTTES

Quelques pucerons par plante suffisent à freiner sérieusement la végétation. Aussi, bien observer les cultures pour intervenir, dès que leur présence est constatée, avec un insecticide autorisé sur cultures légumières.

Dernière note : Bulletin n° 60 du 15 avril 1982

P215